



Devis pour une Action de Formation (art L.6313-1 CT)

N° du devis MODÈLE DE DEVIS MASSAGE AUX BOLS
TIBÉTAINS 21H

Association L'Art du Toucher

17 rue Lisfranc 75020 Paris
France

Client

MODÈLE DE DEVIS FORMATION

Date du devis : 03 septembre 2022

Cursus : Formation Acquisition d'une Compétence Spécifique

Désignation	Code Module	Qté	PU	Montant HT
Massage sonore aux bols tibétains TECHNIQUES MANUELLES DE BIEN-ÊTRE PAR LE TOUCHER : MASSAGE SONORE AUX BOLS TIBÉTAINS	MST	1,00 Unité	600,00	600,00
21 heures de formation sur 3 jours Formatrice : Leïla BZen				
DATES DE FORMATION - au choix - 4 novembre - 6 novembre 2022 - 10 février - 12 février 2023 - 14 avril - 16 avril 2023				
HORAIRES DE FORMATION 09:30 - 17:30				
CERTIFICATION "Pratiquer le massage Chinois" Avec Shizen School dans une limite de 12 mois ; après validation des 3 modules "Pratiquer le massage Chinois"				
Sous-total				600,00
Net de taxe (0%)				0,00
Total				600,00€

DURÉE

21 heures sur 77 heures de formation visant l'Acquisition d'une Compétence Spécifique

FINALITÉ

"Pratiquer le massage Chinois" en maîtrisant les bases du soin

PUBLIC

- Professionnels du bien-être, de l'esthétique ou de la santé souhaitant faire évoluer leurs compétences
- Personnes en projet d'orientation ou réorientation professionnelle

MODALITÉS DE FINANCEMENT
Compte Personnel de Formation (CPF)

Coût d'adhésion annuelle
ART DU TOUCHER (20.00 €)

Certification
- Examen pratique de fin de formation auprès de Shizen School

Coordonnées bancaires :
Banque: 10278 Guichet N°6050 N° compte : 20053941 Clé: 12
IBAN: FR 76 1027 8060 5000 0200 5394 112 - BIC: CMCIFR2A
Crédit Mutuel, domiciliation CCM Paris 20 ST FARGEAU, 24 rue de la Py, 75020 Paris
Titulaire du compte : Association l'Art du Toucher, 17 rue Lisfranc, 75020 Paris

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Organisme exonéré de TVA (Code général des impôts article 261-4-4°)
ASSOCIATION LOI 1901 - N° Siret : 45323639000036
N° Agrément de formation : 11754040675 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.